

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

Décret n° \_\_\_\_\_/MFPRE/DGFP/DPME/SR-018D  
portant engagement de certains candidats en qualité  
de médecin contractuel en tête : mademoiselle  
**MAVOUNGOU MAKAYA Patricia Judith**  
Véronique.

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

### VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général  
de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960, applicable aux agents  
contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990, portant abrogation de  
certaines dispositions attribuant des avantages dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements  
judiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au  
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s  
2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des  
membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés,

**DECRETE :**

GN

*[Signature]*

2 *[Signature]*

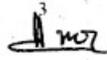
**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de médecin contractuel de 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, classés dans la catégorie I, échelle 1, indice 850 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population, selon le tableau ci-dessus :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Diplôme	Spécialité	Lieu d'obtention du diplôme
1.	MAVOUNGOU-MAKAYA Patricia Judith Véronique, née le 22 juin 1966 à Pointe-Noire <i>[Signature]</i>	docteur en médecine	médecine générale	Institut supérieur de médecine de Sofia (Bulgarie)
2.	EKOLA Maurice, né le 20 juillet 1958 à Loudima <i>[Signature]</i>	Etudes supérieures en médecine	médecine générale	Université de médecine de Sofia (Bulgarie)
3.	ONGOUYA Jean Calixte, né le 14 septembre 1966 à Owando <i>[Signature]</i>	docteur en médecine	médecine générale	Institut de médecine de Minsk (ex-URSS)
4.	HOLLAT Guy-Stall-De Vianey né le 13 avril 1966 à Mossendjo <i>[Signature]</i>	docteur en médecine	médecine générale	Institut d'Etat de médecine de Volgograd
5.	SABAYE née ALIMA Josiane Catherine Régine, née le 5 novembre 1965 à Bangui (RCA) <i>[Signature]</i>	docteur en médecine	médecine générale	Faculté de médecine de l'université de Cocody (Côte d'Ivoire)
6.	SALABANZI Gabriel, né le 8 octobre 1960 à Banza-Ganga <i>[Signature]</i>	Docteur en médecine	Médecine générale	Institut de médecine de Vorochilovgrad (ex-URSS) <i>[Signature]</i>

**Article 2** : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

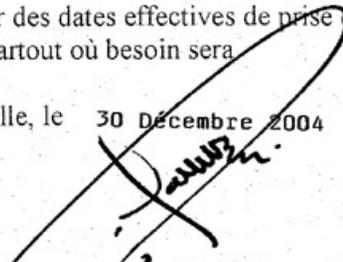
**Article 3** : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960. *[Signature]*

*[Signature]*

  
**Article 4** : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera 

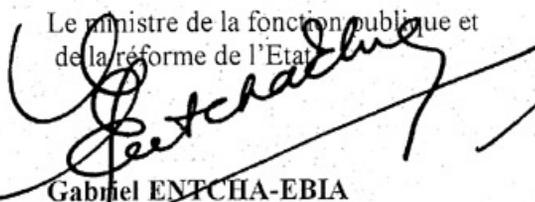
2004-502

Brazzaville, le 30 Décembre 2004

  
Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

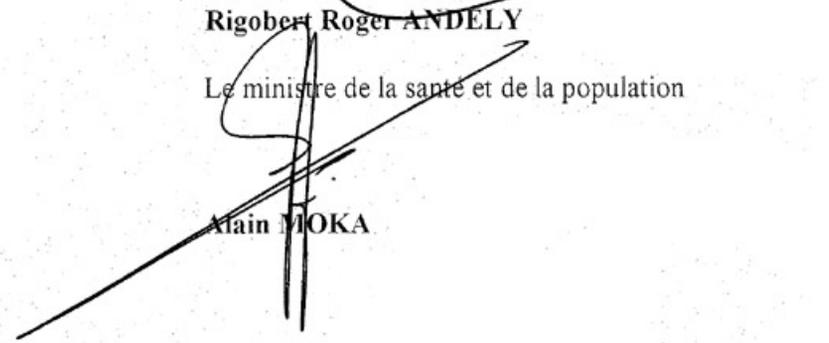
Le ministre de la fonction publique et  
de la réforme de l'Etat

  
Gabriel ENTCHA-EBIA

Le ministre de l'économie, des finances et du  
budget

  
Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population

  
Alain MOKA

AMPLIATIONS

DGFP-DPME	3
MFPRE-SST	3
DGB	3
DGCF	2
MSP	2
DGS	6
DOSSIERS	18
INTERESSES	6
SGG-BC	2/55



